

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 6 AOÛT 2012

Consultation publique :

À 18h30, s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets suivants, à savoir :

Projet de Règlement numéro 058-05-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre les usages de services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité et réparation et vente de machinerie lourde sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole Ag-143 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : Monsieur Martin Guay pour et au nom de la compagnie 9007 0525 Québec inc

Zone visée : Ag-143

Nature : Permettre les usages de services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité et réparation et vente de machinerie lourde sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole Ag-143 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Projet de Règlement numéro 058-06-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie » sous commerce de détail (c1) dans la zone résidentielle faible densité Ha-217 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : Monsieur Jean-Noël Pilotte

Zone visée : Ha-217

Nature : Permettre l'usage « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie » sous commerce de détail (c1) dans la zone résidentielle faible densité Ha-217 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Monsieur le maire, Georges Diné, appuyé par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme expliquent les projets de règlements et répondent aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h40

Dix-sept (17) personnes étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 6 AOÛT 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 6 août 2012, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, directeur général, greffier et trésorier

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***

41 personnes et 2 journalistes étaient présents dans la salle des délibérations.

- 4. Période de questions***
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2012
7. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de juillet 2012
96 457,76\$
8. Dépôt par le directeur général, greffier et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 23 juillet 2012

Chèques : 830 403,04 \$ + Paiement par Internet : 97 653,28 \$ = 928 056,32 \$
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 26 juillet 2012
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de juillet : 2 018 742,00 \$
Valeur pour l'année 2012 : 10 328 077,00\$
 - Registres comparatifs du site de matériaux sec

Revenus journaliers - Juillet 2012 – Annuel 2012

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1.** Adoption du règlement de tarification numéro 170-07-2012 modifiant le règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping et de la marina en 2013.
- G.2** Avis de motion – Adoption du règlement numéro XXX-2012 sur les Ententes avec les promoteurs et la réalisation des travaux municipaux.
- G.3** Appui au Conseil central des Syndicats nationaux des Laurentides (CSN Laurentides) contre la réforme du régime d'assurance-emploi.
- G.4** Appui à la motion M-400 déposée à la Chambre des communes concernant le nouveau règlement fédéral sur les eaux usées.
- G.5** Mandat donné à Éditions Média Plus communications, pour l'édition gratuite de son calendrier annuel pour l'année 2013.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.6** Avis de motion – Adoption du règlement numéro ____-2012 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin des Rives.
- G.7** Modification à la résolution 12-07-218.
- G.8** Report de la séance ordinaire du 4 septembre 2012 au 10 septembre 2012

RESSOURCES HUMAINES

- R.1** Nomination de Monsieur Marc Desforges aux titres de directeur général adjoint, trésorier adjoint et de greffier adjoint.

LOISIRS

- L.1** Déclaration d'autonomie de la bibliothèque et demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.
- L.2** Demande de subvention auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec pour la construction d'une nouvelle bibliothèque au Centre-Ville.
- L.3** Contribution à la prestation d'une pièce de théâtre sur l'abus des aînés présentée le 23 septembre à l'église de Saint-Philippe.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du second projet de Règlement numéro 058-05-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre les usages de services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité et réparation et vente de machinerie lourde sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole Ag-143 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : Monsieur Martin Guay pour et au nom de la compagnie 9007 0525 Québec inc

Zone visée : Ag-143

Nature : Permettre les usages de services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité et réparation et vente de machinerie lourde sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole Ag-143 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.2** Adoption du second projet de Règlement numéro 058-06-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie » sous commerce de détail (c1) dans la zone résidentielle faible densité Ha-217 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : Monsieur Jean-Noël Pilotte

Zone visée : Ha-217

Nature : Permettre l'usage « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie » sous commerce de détail (c1) dans la zone résidentielle faible densité Ha-217 et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.3** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00015 – Création des lots 5 086 177 et 5 086 178 du cadastre du Québec

Requérants : Messieurs Jean-Guy Céré et Denis Céré

Localisation : rue Élisabeth

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 245,88 \$

- U.4** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de construction numéro 2012-00215 – lot numéro 4 234 380 en territoire rénové

Requérant : Monsieur Stephen Forbes et madame Chantal Ouellette

Localisation : 245, rue Woodbine

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 2 657,80 \$

- U.5** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00016 – Création des lots 5 089 669 et 5 089 670 du cadastre du Québec

Requérant : Monsieur Michael Garey et Madame Linda Keatley

Localisation : rue Tracy

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 4 000 \$

- U.6** Addenda au protocole d'entente promoteur entre la Ville et la compagnie 9216-8988 Québec Inc. visant le projet résidentiel Domaine Cadieux / compensation pour milieux humides.

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Autorisation de démarches d'appel d'offres public pour la fourniture de produits de signalisation routière.
- T.P.2** Résultat de l'appel d'offres public pour fourniture de sel de déglacage des chemins d'hiver – Autorisation d'achat.
- T.P.3** Autorisation de paiement – honoraires professionnels – Plans et devis – réfection des stations de pompage 1 et 2.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- T.P.4** Honoraires professionnels – surveillance des travaux –
réfection des stations de pompage 1 et 2 – octroi de
mandat.
- T.P.5** Demande de subvention au « Programme d'aide à
l'amélioration du réseau routier municipal » pour l'année
2012-2013.
- T.P.6** Modification de circulation sur le tronçon du chemin
Sinclair en sens unique pour la remise du caractère à
double sens – Autorisation de modification

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. *Correspondance*
10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*
11. *Varia*
12. *2^{ième} période de questions*
13. *Levée de la séance*

12-08-238

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont
pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supprimer deux (2) points à
l'ordre du jour, à savoir :

- Appui au Conseil central des Syndicats nationaux des
Laurentides (CSN Laurentides) contre la réforme du
régime d'assurance-emploi.
- Mandat donné à Éditeurs Média Plus communications,
pour l'édition gratuite de son calendrier annuel pour
l'année 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis
Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications
apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

*De 19h05 à 19h20: Des contribuables posent des questions sur
un dossier et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.*

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**12-08-239 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**12-08-240 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer, et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**12-08-241 ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR
FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION
POUR LE MOIS DE JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de juillet 2012, au montant de 96 457,76\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du
23 juillet 2012

*Chèques 830 403,04 \$ + Paiement par Internet
97 653,28 \$ = 928 056,32 \$*

- Rapport budgétaire préliminaire en date du
26 juillet 2012

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme,
incluant les demandes de lotissement et les
demandes de certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois de juillet : 2 018 742,00 \$
Valeur pour l'année 2012 : 10 328 077,00\$*

- Procès-verbal – Comité consultatif d'urbanisme du
5 juillet 2012

- Registres comparatifs du site de matériaux secs :

Mensuel juillet 2012 – Annuel 2012 – Revenus journaliers

GESTION ET ADMINISTRATION

12-08-242

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION
NUMÉRO 170-07-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS
BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y REVOIR LES
OPÉRATIONS DU CAMPING ET DE LA MARINA EN
2013.**

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la
Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services
ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir de nouveaux tarifs pour les
opérations du camping et de la marina en 2013;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier
partiellement le règlement 170-2010;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné
par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors d'une séance du
Conseil municipal qui a eu lieu le 17 juillet 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent,
conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de
règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente
séance ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Il est nécessaire de modifier les tarifs appliqués en 2012 pour les opérations du camping et de la marina en 2013.

ARTICLE 2 : *TARIFICATION - IMPOSITION*

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés sans les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

ARTICLE 3

Le présent règlement modifie les articles 4.2 et 4.3 du règlement 170-2010 en les remplaçant par les suivants :

4.2 *Camping municipal*

TARIFICATION SAISONNIERE	
Terrains 2* & 3 services	2013
<i>Zone no. 1</i>	
<u>Section A</u> : 8, 10, 12, 14, 16, 19 & 20 <u>Section G</u> : 98 & 99 <u>Section I</u> : 122 <u>Section L (30 amp.)</u> : 147	2200\$
<u>Section L (50 amp.)</u> : 147	2400\$
<i>Zone no. 2</i>	
<u>Section D</u> : 52, 54, 56 & 58 <u>Section F</u> : 78, 80, 82 & 83 <u>Section G</u> : 95, 101 & 120	2350\$

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

<p><u>Section Ouest</u>: 401, 402, 403, 404, 405, 407, 409 & 411</p>	
<p style="text-align: center;">Zone no. 3</p> <p><u>Section A</u>: 5, 6, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26 & 27</p> <p><u>Section 2A</u>: 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206 & 208</p> <p><u>Section B</u>: 30, 31, 31A, 32, 33, 34, 35, 36 & 36A</p> <p><u>Section D</u>: 46, 48, 50, 51, 60, 61, 63 & 65</p> <p><u>Section F</u>: 72, 84, 85, 87 & 89</p> <p><u>Section G</u>: 91, 92, 93, 93A, 93B, 94 & 96</p> <p><u>Section I</u>: 116, 117, 118, 119, 121, 123, 124, 126 & 128</p> <p><u>Section K</u>: 136</p> <p><u>Section 2I</u>: 253, 254 & 256</p> <p><u>Section Ouest</u>: 406, 408 & 410</p> <p><u>Section L (30 amp.)</u>: 146</p> <p><u>Section M (30 amp.)</u>: 149, 151, 153 & 154</p>	2625\$
<p style="text-align: center;">Avec 3 services 50 ampères</p> <p><u>Section L</u>: 144, 146</p> <p><u>Section M</u>: 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159 & 160</p>	2830\$
<p style="text-align: center;">Zone no. 4</p> <p><u>Section A</u>: 1, 2, 3, 4, 28 & 29</p> <p><u>Section C</u>: 220, 221, 222, 223 & 224</p> <p><u>Section D</u>: 47, 49, 53, 55, 57, 59, 30, 62 & 64</p> <p><u>Section F</u>: 73, 74, 75, 76, 77, 79, 81, 86, 88, 89A & 89B</p> <p><u>Section G</u>: 90, 97, 100, 102, 103, 104, 105, 106 & 107</p> <p><u>Section 2G</u>: 230, 231, 232, 233, 234, 236, 238 & 240</p> <p><u>Section I</u>: 115, 125 & 127</p> <p><u>Section 2I</u>: 250, 251, 252, 255, 258, 260 & 262</p>	2860\$
<p style="text-align: center;">Terrains 2 services riverains</p> <p><u>Section C</u>: 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 45A, 45B & 45C</p>	

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

<u>Section E</u> : Au complet <u>Section H</u> : 114A & 114B <u>Section K</u> : 139 <u>Section Ouest</u> : 412 à 416	3750\$
<p style="text-align: center;"><i>Terrains 3 services riverains</i></p> <u>Section C</u> : 37A, 37B, 37C & 37D <u>Section H</u> :Au complet <u>Section Est</u> : Au complet	3750\$
<p style="text-align: center;"><i>Terrains 3 services riverains 50 ampères</i></p> <u>Section J (50 amp.)</u> : 129, 130, 131, 132, 133, 133A, 134 & 134A Section Est (50 amp.)	3950\$
<p style="text-align: center;"><i>Sans services riverains</i></p> <u>Section K</u> : 135, 137, 141, 143 & 143B	1990\$

*Terrains 2 services: Vidange sur place 3 fois semaine, inclus.

TARIFICATION SAISON 2013 (TERRAINS)

TARIFS JOURNALIERS

Saison 2013

Terrains 3 services	38,00\$
Terrains 2 services	36,00\$
Terrains Riverains 3 services	44,00\$
Terrains Riverains 3 services 50 ampères	47,00\$
Terrains Riverains 2 services	41,00\$
Terrains Riverains Sans services	34,00\$
Terrains Sans services	31,00\$
Terrains 3 services 50 ampères	41,00\$

POLITIQUE DE RABAIS

Séjour de 14 jours consécutifs	10% rabais
Séjour de 28 jours consécutifs	15% rabais
Séjour de 84 jours consécutifs * Pour les riverains : 135 jours consécutifs	30% rabais
Séjour du lundi au vendredi en basse saison *Avant la Fête nationale et après la fête du travail	50% rabais

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

VISITEURS

	Tarif journalier	Tarif saisonnier
Adultes (plus de 12 ans)	6,09\$	50,00\$
Aînés (65 ans et plus)	4,35\$	30,00\$
Enfants (6 à 12 ans)		
Bambins (0 à 5 ans)	Gratuit	Gratuit
Maximum pour une voiture	17,40\$	S/O
Famille (2 adultes et 2 enfants)	S/O	100,00\$
Groupe communautaire	50% taux régulier	

DEMI-JOURNÉE

Jusqu'à 17h00	5,00\$
Jusqu'à 20h00	10,00\$

STATIONNEMENT

Résidents de Brownsburg-Chatham	Gratuit
Stationnement de nuit voyageurs	10,00\$ par nuit

**VIDANGE ROULOTTE = 15,00\$
(Aucun changement pour 2013)**

**Tarifs fin saison 2013
15 septembre au 14 octobre 2013**

Terrains 3 services	360,00\$
Terrains 2 services	330,00\$
Terrains Riverains 3 services	500,00\$
Terrains Riverains 3 services 50 ampères	550,00\$
Terrains Riverains 2 services	450,00\$
Terrains Riverains Sans services	230,00\$
Terrains Sans services	200,00\$
Terrains 3 services 50 ampères	420,00\$
Terrains Riverains ruisseau Sans services	200,00\$

Saison 2013 : 3 mai 2013 au 14 octobre 2013

Branchement au réseau d'aqueduc : 175,00\$ / saisonnier

Frais de réservation pour 2013

Les réservations sont acceptées pour un séjour de deux jours minimum, trois s'il s'agit d'un congé férié.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Un dépôt (carte de crédit ou chèque, reçu deux jours ouvrables avant le séjour) doit être le plus élevé de 25,00\$ ou 25% du séjour. Un dépôt ne peut pas être remboursé **mais** si vous annulez 3 jours et plus avant la date prévue d'arrivée, il peut être reporté sur une nouvelle réservation de la saison en cours.

Aucun remboursement

4.3 Marina du Camping municipal

*Cette tarification s'applique à tous les quais du camping

- tarification saisonnière 45.\$/ pied, LHT(longueur hors tout)
Minimum 20 pieds
- *rabais camping/marina applicable
- tarification journalière : 1.60\$/pied, LHT(minimum 20 pieds)
- tarification 7 jours et plus : 10% rabais
- tarification 15 à 27 jours : 20% rabais
- tarification 28 jours et plus : 30% rabais
- tarification horaire : 5\$ par bloc de 2 heures
10\$ par bloc de 4 heures
- branchement électrique : 195.\$/saison
pas de supplément pour 1 journée
- vidange : 15,00\$ plus taxes
- clé du portail 15.\$/ chacune (dépôt)
- Stationnement, véhicule visiteurs : 1er jour : inclus avec entrée sur site
2e et suivant : 5 \$ par jour
- Les locataires de quais saisonniers ne pourront laisser les remorques sur le site pour la saison.
- note : le locataire d'un espace de quai se verra alloué sans frais supplémentaire un permis de stationnement pour 1 véhicule pour la période de location.
- Rampe de mise à l'eau : 26,09 \$ plus taxes par utilisation
- Pour stationnement 13,05 \$ plus taxes
- Carte de membre saisonnier * : 400.\$ plus taxes

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Gratuit pour les résidants de Brownsburg-Chatham.

- Note : l'utilisation de la rampe de mise à l'eau inclut le stationnement pour une journée

* La carte de membre donne droit à :

- utilisation de la rampe pour la mise à l'eau, incluant le stationnement pour la saison;
- Accès comme visiteur à la marina et au camping municipal.

Les membres sont assujettis aux mêmes règlements que les plaisanciers saisonniers de la marina.

* les taxes de vente ne sont pas incluses dans les tarifs

* le rabais camping/marina s'applique aux clients qui louent un emplacement de camping et un quai durant la même période. Les campeurs séjournant pour une période de 84 jours consécutifs (minimum) et les campeurs saisonniers pourront obtenir un rabais de 30% sur le tarif saisonnier de location de quai.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement amende le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping et de la marina en 2013.

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Georges Diné
Maire
trésorier

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, greffier et
trésorier

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Affiché et publié :

17 juillet 2012
6 août 2012

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX – 2012 REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165-2012 SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX PUBLICS.

12-08-243

APPUI À LA MOTION M-400 DÉPOSÉE À LA CHAMBRE DES COMMUNES CONCERNANT LE NOUVEAU RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT QU'en milieu rural, un grand nombre d'installations septiques d'habitations isolées sont désuètes et nécessitent des travaux de mise aux normes à la fois importants et urgents ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation pose un risque potentiel important pour la qualité des eaux ;

CONSIDÉRANT QU'en raison du coût élevé des travaux, certains citoyens retardent la mise aux normes de leur installation, ce qui se traduit par un risque accru pour la qualité de l'eau et la santé publique ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral soutient les Municipalités qui ont besoin de construire ou de renouveler leurs réseaux de traitement des eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE les membres du Conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham demandent à la Chambre des communes d'appuyer la motion M-400 « Que de l'avis de la Chambre des communes, le gouvernement devrait : étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération canadienne des municipalités, qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et de la santé publique. », déposée par la députée Mylène Freeman, pour protéger l'eau et la santé publique de nos communautés rurales.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ___-2012 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES RIVES POUR LA SAISON HIVERNALE 2012-2013 PAR LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2011

12-08-244

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 12-07-218

ATTENDU QU'un nouveau concessionnaire du restaurant du camping s'est incorporé ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le nom de la partie locatrice de cette concession avec la Ville ;

ATTENDU QUE le nom de la nouvelle compagnie est 9266-0596 QUEBEC INC.,

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la troisième ligne du 3^{ème} paragraphe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

- modifier le texte de la résolution 12-07-218 en remplaçant les noms de Madame Nicole Blain et Monsieur Robert Blain, par le nom suivant : Compagnie 9266-0596 QUEBEC INC.

- remplacer la fin de la troisième ligne du dernier paragraphe par la suivante : « ...*conditionnellement au paiement d'un loyer mensuel plus élevé que proposé dans la première offre.* »

Adoptée à l'unanimité

12-08-245

REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012 AU 10 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT le décret pour la tenue d'élections générales le 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de la *Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3)*, l'article 305 oblige toute municipalité à permettre l'usage gratuit de ses locaux pour l'établissement des bureaux de vote;

CONSIDÉRANT QUE le jour du scrutin est fixé le 4 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la date de la séance ordinaire du Conseil municipal est prévue pour le 4 septembre 2012;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise que la séance ordinaire du 4 septembre 2012 soit reportée au 10 septembre 2012.

QU'un avis public fasse l'objet d'une parution dans un journal local ainsi que sur le site « Internet » de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, afin d'aviser la population sur le territoire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

12-08-246

NOMINATION DE MONSIEUR MARC DESFORGES AUX TITRES DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, TRÉSORIER ADJOINT ET DE GREFFIER ADJOINT

CONSIDÉRANT la résolution 12-07-227;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un directeur général adjoint, un trésorier adjoint et un greffier adjoint en cas d'absence du directeur général, trésorier et greffier;

CONSIDÉRANT QUE Madame Danielle Cyr, directrice du service de l'urbanisme a assumé cette fonction par intérim depuis le mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du principe de l'alternance, il y a lieu de nommer un nouveau membre de la direction pour assumer ces fonctions en l'absence du directeur général, trésorier et greffier

EN CONSÉQUENCE, il est proposée par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau. et il est résolu :

QUE Monsieur Marc Desforges, soit désigné à titre de directeur général adjoint, trésorier adjoint et greffier adjoint afin d'assumer les fonctions du directeur général, trésorier et greffier en son absence, et soit est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les effets bancaires ainsi que tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du Service de la trésorerie.

Monsieur Marc Desforges est donc autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous document de la Ville de Brownsburg-Chatham en l'absence du directeur général, trésorier et greffier.

Adopté à l'unanimité

La présente résolution abroge la résolution 12-07-227

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

LOISIRS

12-08-247

DÉCLARATION D'AUTONOMIE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES.

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine a décidé que les municipalités desservant une population de 5200 habitants et plus doivent obligatoirement devenir autonomes au plus tard le 31 décembre 2012.

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Brownsburg-Chatham dessert 6851 habitants.

CONSIDÉRANT que l'autonomie de la bibliothèque de Brownsburg-Chatham nous permet d'avoir accès au programme « Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » nous permettant d'avoir des subventions pour l'achat de documents.

EN CONSÉQUENCE, il proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham déclare sa bibliothèque autonome en date du 31 décembre 2012.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate monsieur David Toussaint, Chef au Service loisirs et culture, pour présenter une demande de subvention dans le cadre du « Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité

12-08-248

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE AU CENTRE-VILLE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est consciente du besoin d'offrir aux citoyens un service de

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

bibliothèque municipale, adaptée aux besoins de sa population.

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel de la bibliothèque correspond en termes de superficie à 23% de la norme du Ministère de la Culture, des Communications et de la Conditions féminine.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture, des Communications et de la Conditions féminine pourrait assumer 50% des frais reliés à une nouvelle construction répondant aux normes.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire réactiver la demande d'aide financière déposée au Ministère de la Culture, des Communications et de la Conditions féminine en 2009 dans le cadre de la résolution 09-07-236

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal pourra déterminer le lieu de la nouvelle construction suite à la réponse du Ministère de la Culture, des Communications et de la Conditions féminine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la réactivation d'une demande de subvention dans le cadre du *Programme aux immobilisations* auprès du *ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec*, et ce, afin d'obtenir une aide financière permettant la réalisation de ce projet.

QU'une demande d'appui soit effectuée au Centre régionale de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) pour leur collaboration technique dans la préparation de la demande de subvention.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

12-08-249

CONTRIBUTION À LA PRESTATION D'UNE PIÈCE DE THÉÂTRE SUR L'ABUS DES AINÉS PRÉSENTÉE LE 23 SEPTEMBRE À L'ÉGLISE DE SAINT-PHILIPPE.

CONSIDÉRANT le mandat du Service loisirs et culture de faire la promotion des activités culturelles ayant lieu sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

CONSIDÉRANT que la Société culturelle du Pavillon des jardins souhaite organiser une prestation théâtrale à l'église de Saint-Philippe le 23 septembre 2012.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT que la pièce « Faudrait pas prendre grand-mère pour une dinde et grand-père pour son dindon » dénonce l'abus fait envers les aînés et quelle rejoint les valeurs prônées par la Ville de Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un prêt de 4 colonnes de son lui appartenant pour la tenue de cet événement.

Que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente de billets à l'Hôtel de ville ainsi qu'à la bibliothèque municipale.

Que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses pour un montant de 350\$ provenant du budget *Fêtes et festivals* (02-720-00-447), afin de faire la promotion de cet événement.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12-08-250

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-05-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE LES USAGES DE SERVICES TECHNIQUES ET DE VENTE INCLUANT RÉPARATION D'APPAREILS DIVERS EN ÉLECTRICITÉ ET RÉPARATION ET VENTE DE MACHINERIE LOURDE SOUS COMMERCE ARTÉRIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE AGRICOLE AG-143 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 juillet 2012;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 août 2012 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage «services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité» de même que l'usage «réparation et vente de machinerie lourde», sous commerce artériel lourd (C5);

ATTENDU QU'une reconnaissance a déjà été obtenue pour l'usage de «réparation et vente de machinerie lourde» auprès de

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur le site des parties de lot 588-1 et 588 du cadastre du canton de Chatham compte tenu que l'usage était exercé depuis avant l'entrée en vigueur de la loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone agricole Ag-143, en y ajoutant l'usage «services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité» sous l'usage « C5 – Commerce artériel lourd », et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage spécifiquement permis ou exclu», une note (c) à la suite de la note (b) et se lisant comme suit :

«(c) : uniquement permis l'usage de services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 22, en ajoutant sous le point 5) Commerce artériel lourd (c5), la lettre «i» à la suite de la lettre h) et qui se lira comme suit :

5) Commerce artériel lourd (c5) :

« i) la réparation et vente de machinerie lourde».

ARTICLE 3

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone agricole Ag-143, en y ajoutant l'usage «réparation et vente de machinerie lourde » sous l'usage « C5 – Commerce artériel lourd », et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage spécifiquement permis ou exclu», une note (d) à la suite de la note (c) et se lisant comme suit :

«(c) : uniquement permis l'usage de réparation et vente de machinerie lourde».

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, greffier et trésorier

Avis de motion :	3 juillet 2012
Adoption du projet :	3 juillet 2012
Adoption du 2 ^e projet :	6 août 2012
Adoption du Règlement :	
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

12-08-251

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-06-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « PRODUITS ALIMENTAIRES : PÂTISSERIE, CONFISERIE ET BOULANGERIE » SOUS COMMERCE DE DÉTAIL (C1) DANS LA ZONE RÉSIDENIELLE FAIBLE DENSITÉ HA-217 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 3 juillet 2012;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 août 2012 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie, boulangerie » qui s'inscrit sous la catégorie d'usage C1 – Commerce de détail;

ATTENDU QUE ce commerce s'inscrit dans le développement économique du centre-ville de Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone résidentielle faible densité Ha-217, en y ajoutant l'usage «produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie» sous l'usage «C1 – Commerce de détail» et en y édictant une disposition réglementaire sous «Usage spécifiquement permis ou exclu», au point (c) à la suite de la note (b), la note suivante :

«(c) uniquement autorisé l'usage de produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, greffier et trésorier

Avis de motion : 3 juillet 2012
Adoption du projet : 3 juillet 2012
Adoption du 2^e projet : 6 août 2012
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

12-08-252

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2012-00015 – CRÉATION DES LOTS.5 086 177 ET 5 086 178 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE messieurs Jean-Guy Céré et Denis Céré ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 086 177 et 5 086 178 du cadastre du Québec à partir d'une partie du lot 4 235 840 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9889, minute 2552, en date du 26 juin 2012, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 086 177 est destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Elizabeth;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le lot 5 086 178 est un lot résiduel de grande superficie qui fera l'objet d'une opération cadastrale ultérieure. Ce lot résiduel ne peut être construit tel qu'il est présentement identifié. La cession aux fins de parcs et terrains de jeux s'appliquera lors d'une opération cadastrale ultérieure;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10%;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 245,88 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

12-08-253

CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2012-00215 / LOT NUMÉRO 4 234 380 EN TERRITOIRE RÉNOVÉ.

ATTENDU QUE monsieur Stephen Forbes et madame Chantal Ouellette ont déposé une demande de permis de construction numéro 2012-00215 visant la propriété du 245, rue Woodbine et destinée à la construction d'un garage détaché;

ATTENDU QUE le terrain était formé du lot distinct 814-149 et d'une partie du lot 814 qui a été ajoutée à la propriété existante et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 4 234 380 du cadastre du Québec, plan joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE, selon les termes de la section 3 du Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux du lot 4 234 380 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 2 657,80 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Description des travaux» de la demande de permis de construction visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

12-08-254

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2012-00016 – CRÉATION DES LOTS 5 089 669 ET 5 089 670 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE monsieur Michael Garey et madame Linda Keatly ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 089 669 et 5 089 670 du cadastre du Québec (en territoire touché par la rénovation cadastrale) à partir de la partie de lot 657 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8985, minute 10 917, en date du 27 juin 2012, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts 5 089 669 et 5 089 670 du cadastre du Québec. Ces lots sont destinés à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Tracy;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 4 000,00 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

12-08-255

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE PROMOTEUR ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE 9216-8988 QUÉBEC INC VISANT LE PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE CADIEUX / COMPENSATION POUR MILIEUX HUMIDES.

ATTENDU QUE cette résolution vient bonifier la résolution numéro 11-12-384 entérinée par le Conseil municipal le 5 décembre 2011 et à cet effet, cette dernière est abrogée et remplacée par la présente;

ATTENDU QUE le rapport technique de caractérisation écologique du projet résidentiel Domaine Cadieux situé sur le lot 582 du canton de Chatham, préparé par Anne Keough, biologiste, sous le dossier numéro K INVE 2-2-15, en date du 7 octobre 2011, vise à identifier les contraintes environnementales présentes sur le site, dont la délimitation de trois (3) milieux humides a été réalisée et la présence d'une colonie de carex folliculé, une espèce floristique susceptible d'être désignée, a été notée (annexe 1);

ATTENDU QU'une note technique ayant pour objet la compensation proposée dans la cadre du remblai des milieux humides pour la mise en œuvre du développement immobilier Domaine Cadieux, a été préparée par Anne Keough, biologiste, en date du 1^{er} décembre 2011 (annexe 2);

ATTENDU QU'un protocole d'entente promoteur entre la Ville et la compagnie 9216-8988 Québec inc est déjà intervenu pour encadrer les infrastructures et les travaux municipaux sur le site visant le projet résidentiel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une disposition au protocole d'entente entre le promoteur et la Ville relativement à une compensation à définir en vue du remblai des trois (3) milieux humides fermés décrits dans le rapport de caractérisation écologique pour le site d'accueil du projet résidentiel Domaine Cadieux;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) requiert que pour que le remblai de ces milieux humides fermés soit rendu possible, il y a lieu d'établir une compensation pour la perte desdits milieux humides selon la politique provinciale;

ATTENDU QUE quatre (4) lots situés dans le secteur nord de la Ville sont visés pour cette compensation, qu'ils occupent une superficie de 3,07 hectares et que la superficie qui y sera conservée est supérieure à la superficie recommandée par le ministère;

ATTENDU QUE les quatre (4) lots visés sont la propriété de la Ville;

ATTENDU QUE les quatre (4) lots identifiés sont 1014-16 (matricule 2667-85-6434), 1014-17 (matricule : 2667-86-8529), 1014-15 et 1015-37 (matricule : 2667-86-0433) et 1014-13 et 1015-36 (matricule 2667-75-8240) (annexe 3);

ATTENDU QUE le site de compensation proposé est situé à proximité d'un milieu humide d'importance et qu'il y a également présence d'une tourbière, ce qui en fait un secteur désigné par la conservation et la biodiversité;

ATTENDU QUE cette compensation sera soumise pour approbation auprès du MDDEP en vue de rencontrer ses exigences de protection environnementale;

ATTENDU QUE, suite à l'acceptation de la proposition de compensation, telle que définie dans la note technique de Anne Keough, biologiste, le promoteur s'engage à acquitter les frais liés à l'acquisition des quatre (4) lots visés en guise de compensation selon la valeur inscrite à la fiche de propriété;

AINSI, la présente disposition fera partie intégrante de l'entente promoteur :

- les quatre (4) lots identifiés sont 1014-16 (matricule 2667-85-6434), 1014-17 (matricule : 2667-86-8529), 1014-15 et 1015-37 (matricule : 2667-86-0433) et 1014-13 et 1015-36 (matricule 2667-75-8240) représentent la contrepartie aux fins de la compensation;
- le site de compensation visé présente des caractéristiques intéressantes pour une transplantation de plusieurs individus de carex folliculé, permettant ainsi que le milieu naturel soit enrichi et la valeur écologique du site augmentée;
- suite à l'acceptation de la proposition de compensation par le MDDEP, le promoteur s'engage à acquitter le coût d'achat des quatre (4) lots visés à la Ville en guise de compensation selon la valeur marchande (ou indiquée à la fiche de propriété);
- ces lots seront cédés à la Ville en guise de compensation et une servitude de conservation y sera liée afin d'en assurer la conservation à perpétuité et ce, dans un délai de 6 mois après l'émission du certificat d'autorisation délivré par le ministère au promoteur;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

De plus :

- un extrait du plan de zonage montrant que ces lots sont dans une zone de conservation sera transmis au MDDEP 6 mois après l'émission du certificat d'autorisation délivré par le ministère au promoteur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, greffier et trésorier monsieur René Tousignant et monsieur le Maire, Georges Diné à signer au nom de la Ville tout document ou entente, visant cette compensation et ainsi la mise en œuvre du projet de développement résidentiel Domaine Cadieux.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

12-08-256

AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS DE SIGNALISATION ROUTIÈRE.

CONSIDÉRANT que l'achat de fourniture en signalisation routière est un besoin incontesté sur un territoire de 250 km², tel que celui de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la norme du ministère des Transports du Québec relativement à la hauteur d'un panneau de signalisation routière est de 2 mètres à partir du point le plus bas du sol;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des installations actuelles ne répondent pas à cette réglementation fortement recommandée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs panneaux existants sont : effacés, usés, tordus et même manquants;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation budgétaire 2012, il avait été suggéré de faire la mise aux normes de la signalisation sur tout le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir les meilleurs prix possibles;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, préalablement avant d'engendrer le processus de toutes soumissions par invitations;

CONSIDÉRANT que le budget relié à la dépense de fourniture de produits de signalisation routière fait parti du plan triennal d'immobilisation 2012-2014;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public, suite à la lecture du devis, pour la fourniture de produits de signalisation routière.

Adoptée à l'unanimité

12-08-257

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHEMINS D'HIVER – AUTORISATION D'ACHAT.

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour la fourniture de sel de déglacage des chemins d'hiver pour la saison 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de trois (3) entreprises pour cet appel d'offre public, comprenant deux (2) soumissionnaires conformes et un désistement ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis doivent être le plus avantageux que possible pour la Ville;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse selon les besoins en transport révèle que la Ville utilise l'option de livraison pour une plus grande proportion des commandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la fourniture de sel pour le déglacage des chemins d'hiver pour la saison 2012-2013, auprès du plus bas soumissionnaire conforme incluant la livraison, à savoir : Mines Seleine, une division de La Société canadienne de Sel Ltée pour les prix suivants :

Sel à déglacer en vrac incluant le transport :
115,61 \$ / tonne métrique, taxes incluses

Sel à déglacer en vrac sans le transport :
102,33 \$ / tonne métrique, taxes incluses

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-08-258

**AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES
PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS – RÉFECTION
DES STATIONS DE POMPAGE 1 ET 2.**

CONSIDÉRANT les mandats donnés à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés, depuis les deux dernières années relativement à la mise aux normes de notre réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT l'état avancé de désuétude des deux stations de pompages qui collectent les eaux usées du secteur de St-Philippe;

CONSIDÉRANT que selon le PTI 2011-2013, il est prévu de débiter les démarches de plans et devis pour le processus d'appel d'offres public relativement à la réfection des stations de pompage;

CONSIDÉRANT le rapport préliminaire produit par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et ass, en ce sens, en novembre 2010, portant le numéro OS-GC-10379;

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels reçue au montant de 3 449,25\$, incluant les taxes applicables, de la firme d'ingénieur Leroux, Beaudoin, Hurens et Ass, représentant 15 % des travaux totaux;

CONSIDÉRANT que le mandat est:

- Établir les débits à pomper;
- Préparer les plans et devis pour chacune des stations de pompages;
- Préparer les documents d'appel d'offres;
- Analyser les soumissions suite au processus;
- Recommandation au Conseil municipal pour le choix de l'entrepreneur suite à l'analyse des soumissions.

CONSIDÉRANT que le contrat est donné de gré à gré sous la résolution numéro 11-05-146;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels représentant la fin de ce présent mandat, selon la note d'honoraires, au montant de 3 449,25\$, incluant toutes les taxes applicables, auprès de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et ass.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-08-259

HONORAIRES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE 1 ET 2 – OCTROI DE MANDAT.

CONSIDÉRANT le mandat donné sous la résolution numéro 11-05-146, à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés, relativement aux travaux de réfection des stations de pompage 1 et 2, notamment à l'établissement des débits à pomper, la préparation des plans et devis pour chacune des stations de pompes, la préparation des documents d'appel d'offres, l'analyse des soumissions suite au processus, ainsi que les recommandations auprès du Conseil municipal pour le choix de l'entrepreneur suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes du précédent mandat énuméré ci-haut sont terminées, que suite à l'approbation du Ministère pour le Règlement d'emprunt, les travaux pourront débutés;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels obtenus au montant de 12 000,00\$ plus les taxes, de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le mandat auprès de la firme qui a effectué les plans et devis;

CONSIDÉRANT que ces frais seront payés à même le Règlement d'emprunt numéro 189-2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de la surveillance des travaux pour la réfection des stations de pompage 1 et 2, auprès de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés pour un montant de 13 797,60\$, toutes les taxes applicables incluses, conditionnellement à l'acceptation du Règlement d'emprunt numéro 189-2012, présentement en processus d'approbation auprès du Ministère.

Adoptée à l'unanimité

12-08-260

DEMANDE DE SUBVENTION AU « PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL » POUR L'ANNÉE 2012-2013.

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du « *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* », le Député d'Argenteuil, monsieur Roland Richer, a reçu le budget alloué à la circonscription foncière d'Argenteuil, pour l'année 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un budget discrétionnaire qui peut être octroyé à différentes municipalités pour les supporter dans l'exécution de leurs travaux routiers ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subvention doivent viser des travaux d'amélioration ou de construction de routes municipales et non des travaux d'entretien ;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus ou moins 30 kilomètres de routes, qui nécessitent une intervention prochaine, pour lesquels il y aurait lieu d'obtenir cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham fasse une proposition au *ministère des Transports du Québec* (M.T.Q.) relativement aux lieux et aux types des travaux, à la priorité à accorder à l'intervention, à l'estimation totale du projet ainsi qu'au montant demandé pour leur exécution, sur le tableau fourni en annexe du rapport de service.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, directeur général, greffier et trésorier, à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour être accessible à la demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande une contribution financière du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour les travaux à être effectués.

Adoptée à l'unanimité

12-08-261

MODIFICATION DE CIRCULATION SUR LE TRONÇON DU CHEMIN SINCLAIR EN SENS UNIQUE POUR LA REMISE DU CARACTÈRE À DOUBLE SENS – AUTORISATION DE MODIFICATION.

CONSIDÉRANT un nouvel entrepreneur pour le marquage de lignes sur chaussées pour la saison estivale 2012;

CONSIDÉRANT le marquage d'une ligne jaune centrale, par erreur, sur le tronçon du chemin Sinclair, sens unique depuis le 21 octobre 2002;

CONSIDÉRANT que suite à l'application de cette ligne centrale, les citoyens de ce secteur ont fait, par voie orale et écrite, une requête afin que ce tronçon redevienne à double sens;

CONSIDÉRANT que suite à vérifications, seul un avis public relativement à la mention de sens unique, avait été produit en 2002, à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la modification de circulation pour le tronçon du chemin

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Sinclair, sens unique depuis 2002, afin qu'il redevienne à double sens;

QUE le Service des travaux publics modifie, en conséquence, la signalisation routière de ce tronçon; et

QUE les autorités en matière de sécurité publique, notamment, la Sûreté du Québec, les pompiers, les ambulanciers et les entreprises en transport scolaire, soient avisées.

Adoptée à l'unanimité

VARIA

12-08-262

REMERCIEMENTS – FÊTE NATIONALE ET FÊTE DE LA FAMILLE 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remercier tous les bénévoles ayant contribué au succès de la Fête Nationale du Québec, le 24 juin 2012, ainsi que du Festival de la Famille, le 28 juillet 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE ces journées d'activités ont su attirer, tout au long de leur déroulement, ± 1500 personnes et fut un réel succès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham remercie tous les bénévoles et employés ayant contribué au succès de ces deux événements, à savoir :

- Les Chevaliers de Colomb ;
- Société culturelle du Pavillon des Jardins;
- Le Cercle des Fermières de St-Philippe;
- OriCare ;
- Les pompiers de la Ville ;
- Québec en forme Argenteuil ; et
- La Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h50 à 20h05: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

12-08-263

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h07, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel
Maire

René Tousignant
Directeur général, greffier et trésorier